

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/53a3a5c8e7492c5516197964>

Date d'obtention : 2025-06-04 13:03:44

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'un intervenant ne doit jamais regarder les images sur le cellulaire d'un jeune. Il doit toujours se référer à la trousse et l'école n'intervient que lorsqu'un élève signale une situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me référerai à la trousse Sexto lorsqu'un jeune me signalera une situation. Je sais maintenant quand intervenir et quand laisser la police le faire. Je sais aussi que la police ne peut pas demander à l'école d'intervenir à sa place.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais confisquer le téléphone pour éviter la propagation (dans le cas où c'est le jeune qui a partagé les images), je ne le questionnerai pas, je suivrai le protocole de la trousse et je ne regarderai pas les images que le jeune pourrait vouloir me montrer.